



## **CST du 24 novembre 2023**

**La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle c'est bien, des augmentations de salaire  
c'est mieux !**

La collectivité a décidé de mettre en place la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les mêmes conditions que celles appliquées dans la fonction publique d'État et Hospitalière. **Elle sera versée en 2024 au mois de février en une seule fois.**

Nationalement toutes les organisations syndicales représentatives au CSFPT se sont opposées à un texte reléguant la FPT à une place de 3<sup>ème</sup> choix au regard d'absence d'obligation de versement et de montants fixes imposés aux employeurs locaux.

**Nous nous félicitons de l'obtenir sans avoir eu recours au rapport de force contrairement  
à certains oubliés du SEGUR !**

Dans ce contexte inflationniste une prime est toujours bienvenue mais pour certains d'entre nous cette prime va augmenter le NET SOCIAL à déclarer à la CAF.

Ponctuellement cette prime pourrait desservir les collègues bénéficiant de la prime d'activité.

**La C.G.T revendique toujours des augmentations du point d'indice et des salaires.**

En augmentant les salaires c'est aussi plus de cotisations sociales qui alimentent notre système de protection sociale : **retraite, sécurité sociale, ...**

**En 2024,** la collectivité ouvrira des négociations sur les Lignes Directrices de Gestion. Les critères actuels des LDG impactent fortement nos déroulements de carrières (promotions et avancements de grades) et par conséquent l'augmentation de nos traitements indiciaires. Ces négociations seront l'occasion de lutter avec vous pour obtenir l'application de critères moins restrictifs comme ceux du Statut.

Nationalement et localement, vous pouvez toujours compter sur la C.G.T pour faire de la question des augmentations de salaire une priorité dans l'intérêt de tous.

**Adhérez à la C.G.T pour le progrès social !**